

Hautes-Alpes



Vaucluse

Alpes de Haute Provence



Bouches-du-Rhône

académie

aix-marseille

feuille de route numérique 2013-2017

La refondation de l'Ecole de la République comporte une grande ambition pour le numérique. Pour la première fois, il s'agit de développer une stratégie globale pour la faire entrer dans l'ère du numérique en mettant en cohérence et en synergie les actions, les missions et les rôles des différents membres de la communauté éducative. En effet, le numérique est un moyen pour :

- réduire les inégalités liées aux contextes social et territorial ;
- accompagner la différenciation pédagogique et mettre l'accent sur le travail coopératif ;
- favoriser les innovations pédagogiques ;
- renforcer les liens avec les familles.

De plus, l'Ecole doit former les élèves à développer des usages responsables, à se construire une identité numérique valorisante et à communiquer sur les réseaux sociaux en restant respectueux des autres.

La feuille de route de l'académie a été conçue dans cet esprit en étroite coopération avec les collectivités territoriales.

la stratégie numérique de l'académie d'Aix-Marseille – septembre 2013



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
éducation
nationale

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Organisation et gouvernance

□ Gouvernance interne à l'académie

Le recteur pilote le projet numérique de l'académie, assisté par la déléguée académique au numérique (DAN) et un réseau est constitué depuis le pilotage académique jusque dans les établissements et les circonscriptions. Afin que les cadres de l'académie possèdent une culture commune et partagée en matière de numérique, différents acteurs (inspecteurs du premier degré et du second degré, chefs d'établissement, membres du réseau CRDP/CDDP) participent à des groupes de pilotage. Il existe un groupe spécifique (RUN) chargé du suivi de la responsabilité dans les usages du numérique. Par ailleurs, et depuis longtemps, un lien étroit existe entre la délégation académique au numérique (DAN) et la direction académique des technologies et des systèmes d'information (DATSI) puisqu'elle renferme une partie des personnes qui accompagnent les établissements en matière de numérique (les points AC@R). Enfin, une convention précisant comment le CRDP peut être opérateur dans le cadre du service public du numérique éducatif a été signée en juillet 2013. Elle prévoit notamment la création d'un *Espace éducation numérique (eEn)*, qui a pour objectif de faciliter la consultation et le choix des ressources numériques, le développement de leurs usages, la production collaborative de ressources numériques. Il est ouvert à tous : enseignants, cadres, partenaires de l'éducation. Des instances de pilotage propres au numérique sont en place dans tous les établissements scolaires et devraient se généraliser dans les circonscriptions.

□ Gouvernance avec les collectivités territoriales

Cette feuille de route numérique est construite en partenariat étroit avec les collectivités territoriales. Deux instances permettent de piloter ce projet :

Le comité académique du numérique réunit deux ou trois fois par an, autour du recteur, tous les partenaires des collectivités et les acteurs académiques. Il régule le projet commun en s'appuyant sur les indicateurs

choisis conjointement et assure la cohérence des déclinaisons locales.

Des comités de pilotage du numérique sont constitués dans chacun des départements, sous la responsabilité des DASEN et en présence du DAN et des acteurs départementaux. Ils déclinent le projet auprès des différentes communes et du conseil général afin de renforcer le lien entre le premier degré et le second degré.

Des conventions de partenariat existent avec les quatre départements sur le même thème de la définition d'un schéma directeur du numérique dans les collèges. Elles sont constituées d'un cadre général suivi d'annexes qui précisent l'engagement de chacune des deux parties ainsi que des critères communs d'évaluation de l'avancée du projet. Pour les quatre départements, cette convention bipartite est complétée par un engagement de chacun des collèges qui précise son projet, les moyens qu'il mettra à disposition et les valeurs des indicateurs (état de départ, cibles). Une convention de partenariat existe avec la ville de Marseille pour le déploiement de l'ENT et un travail comparable est en cours avec la Région et d'autres communes.

Politique académique de formation « au » et « par » le numérique

La formation tant initiale que continue au et par le numérique, intégrée aux disciplines, reste un chantier prioritaire et, pour cela, la formation à distance doit être davantage exploitée. L'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) y contribuera largement pour les formations initiale et continue des enseignants aux usages du numérique.

Le numérique ne doit plus être considéré comme externe mais intégré dans chacune des disciplines, dans les projets transdisciplinaires conduits en prenant en compte la continuité des apprentissages.

Des stages de liaison école – collègue intégrant la question du numérique (B2i, usages en classe, usages responsables, etc.) seront favorisés.

Un volet numérique est intégré à la formation continue des enseignants du premier degré, il touche à tous les domaines d'apprentissage.

Un accent particulier est mis sur la généralisation des usages responsables.

Ainsi, plus de 14 000 journées de formation sont proposés au plan académique de formation (PAF), dont 4 875 au sein des établissements.

□ Formation et accompagnement des cadres

Si la formation au management d'un établissement, d'une circonscription, d'une discipline fait partie de la formation initiale des cadres (personnels de direction, inspecteurs des deux degrés), des actions restent à conduire pour mieux former les personnels en poste. L'eEn mis en place par le CRDP devrait aussi y contribuer.

Accompagnement des équipes

□ Dans le premier degré

Afin de développer l'usage du numérique dans le premier degré, les directeurs académiques des services départementaux de l'Education nationale (DASEN) ont désigné des enseignants ressources. Ils sont chargés d'accompagner la mise en œuvre du projet numérique de l'académie, en particulier par le développement des espaces numériques de travail (ENT) et l'utilisation des TNI, de repérer, élaborer et valoriser des pratiques d'excellence qui intègrent un usage raisonné du numérique et de proposer des projets pédagogiques mettant en œuvre l'utilisation du numérique au service des apprentissages. Ils enrichissent ainsi les sites départementaux.

□ Dans le second degré

Au niveau de l'académie et des bassins

Les missions de la délégation académique au numérique sont structurées selon les domaines suivants :

- suivi, accompagnement et évaluation des usages pédagogiques du numérique en classe par l'intermédiaire des animateurs pédagogiques des points AC@R* et des membres du groupe USATICE* ;
- suivi et accompagnement des usages de ressources numériques en lien avec le CRDP (eEn*) ;
- suivi de la mise en place d'espaces numériques de travail (ENT) en lien avec les collectivités territoriales ;
- suivi de la politique académique sur les usages responsables du numérique ;
- lancement, suivi et évaluation d'expérimentations, en lien avec les collectivités.

Au niveau de chacun des établissements

Il est indispensable qu'un enseignant (le *CoTICE* (correspondant TICE) ou le *réfèrent des usages pédagogiques du numérique*) assiste le chef d'établissement dans le pilotage pédagogique du numérique.

Projets structurants

□ Développement des ENT et des usages associés

L'académie et ses partenaires des collectivités travaillent conjointement à la mise à disposition d'ENT dans les écoles et les établissements scolaires. Il s'agit d'un projet qui en structure l'organisation et modifie profondément les conditions et les pratiques d'enseignement :

- dans les Alpes de Haute Provence, tous les collèges en disposent depuis la rentrée 2012 ;
- dans les Hautes-Alpes, la généralisation sera achevée en 2014 ;
- dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, une application

(ProVENCE) est proposée par l'académie aux collèges qui le souhaitent ;

- la Région étudie les conditions de mise en place d'un *espace numérique éducatif* dans les lycées ;
- les villes de Marseille, la Ciotat, Cassis, Roquefort-la-Bédoule, Avignon, Manosque, Gap ont été mis en place des ENT pour certaines de leurs écoles.

□ Accompagnement personnalisé en éducation prioritaire

Ce dispositif concerne des élèves de sixième de tous les collèges de l'académie en éducation prioritaire. Une référente académique coordonne le suivi qui sera assuré par les inspecteurs référents des collèges ECLAIR.

* Les points AC@R

Les cinq points AC@R répartis sur le territoire académique sont placés sous la tutelle de la DAN et du directeur de la DATSI ; ils sont constitués d'enseignants, d'un assistant d'éducation à profil informatique et d'une équipe technique. Ils contribuent à assurer la cohérence de la stratégie académique et facilitent la continuité de la chaîne d'information des établissements des premier et second degrés.

Le groupe USATICE

C'est le groupe académique de formation et de réflexion sur l'intégration du numérique dans les pratiques de classe. Il est interdisciplinaire et composé de professeurs désignés par les inspecteurs, dont les interlocuteurs académiques TICE (IATICE) et les interlocuteurs numériques en lycée professionnel (INLP).

L'espace Education numérique du CRDP

Reposant sur une articulation documentation – numérique, sur une équipe et des compétences ainsi que sur une politique documentaire unique, l'espace Education numérique (eEn) est créé par le CRDP. L'eEn offre dans chaque CDDP, en liaison avec les services académiques, un ensemble de ressources et services numériques permettant un ensemble d'activités liées à la construction d'une culture numérique, sur place et à distance. Il est ouvert aux cadres, aux enseignants et à tous les partenaires de l'école.



❑ Le collège connecté

Le collège Belle-de-Mai, à Marseille, a été choisi pour ses pratiques déjà bien développées et son raccordement au très haut débit. Son projet sera accompagné par l'académie et le conseil général des Bouches-du-Rhône.

❑ Usage de *serious games*

Après une expérimentation concluante, ce nouveau type de ressources numériques est proposé aux équipes qui le souhaitent. Un dispositif d'accompagnement à distance a été mis en place et un parcours de formation hybride a été conçu et sera proposé aux enseignants à partir de la rentrée prochaine. Ce travail est poursuivi dans le cadre du projet SCOLA.

❑ Usage de tablettes numériques

Dans le premier degré, des expérimentations sur divers usages des tablettes en classe sont conduites dans le département des Bouches-du-Rhône. Les écoles de Cassis sont équipées de deux classes mobiles composées de tablettes. Ces expérimentations déboucheront sur des propositions d'usage et permettront de conseiller les collectivités désireuses de s'équiper.

Dans le second degré, en complément des expérimentations conduites dans d'autres académies, le travail porte essentiellement sur l'usage de tablettes dans quelques disciplines : EPS, hostellerie – restauration. Des expérimentations en arts plastiques et en mathématiques sont envisagées.

❑ Projets de *culture numérique*

Conduits dans des classes de collège, ces projets, qui associent tous les enseignants d'une division, portent sur un thème qui sert de fil rouge aux apprentissages au sein des différentes disciplines. Les outils numériques sont mis en œuvre pour leur pertinence pédagogique (et non pour eux-mêmes) et, peuvent contribuer à faciliter l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour certaines classes de sixième, ce projet sert aussi de support à l'articulation entre le premier et le second degrés.

Équipement et maintenance

Les modalités d'intervention de l'académie et des collectivités territoriales sont précisées dans les conventions de partenariat évoquées ci-dessus. Pour les lycées et les collèges des Bouches-du-Rhône, la maintenance du parc informatique pédagogique (poste de travail et serveurs) est assurée par des personnels de ces collectivités. Pour les collèges des autres départements, elle fait l'objet d'une garantie sur site. Le lien avec le prestataire est assuré par les personnes ressources des établissements. Les communes assurent la maintenance du matériel informatique pour les écoles.

Le service académique d'accompagnement des EPLE (dispositif AC@R) assure la maintenance des postes informatiques administratifs ainsi que du serveur administratif et du serveur de sécurité. Les services délivrés par ce dispositif font l'objet d'une convention annuelle entre l'académie et les EPLE.

Évaluation et résultats

Pour suivre l'évolution des usages dans le second degré, une enquête annuelle est menée auprès de tous les enseignants. Les résultats sont exploités pour chaque discipline ou spécialité, pour chaque établissement (collèges et lycées) de l'académie et de chacun des départements. Cette enquête permet de renseigner les indicateurs choisis pour accompagner l'avancée de cette feuille de route numérique de l'académie.

L'intégralité de la feuille de route et toutes les informations concernant les usages pédagogiques du numérique se trouvent sur le portail le numérique en classe : www.ac-aix-marseille.fr > Pédagogie > Domaines transversaux/Le numérique en classe



aix-marseille

rectorat
place lucien paye
13621 aix-en-provence cedex 1
téléphone 04 42 91 70 00
télécopie 04 42 26 68 03
www.ac-aix-marseille.fr

porteur du projet
ali saïb
recteur de l'académie
chancelier des universités

suivi du projet
brigitte jauffret
déléguée académique
au numérique (dan)
mireille bellais
coordonnatrice du numérique
pour le premier degré